

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

Séance du 7 novembre 2016

Compte-rendu

AFFAIRE N° 1	Rapports d'activités du délégataire pour l'exercice 2015 pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement : Communication au Conseil Municipal	Rapporteur : M. Pépin
-------------------------	--	----------------------------------

Les articles D2224-1 et D2224-3 du CGCT prévoient une présentation au Conseil municipal en séance publique des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Les rapports intégraux sont consultables en mairie, à la Direction générale des services, aux jours et heures d'ouverture du service.

Cette délibération n'a pas donné lieu à vote.

AFFAIRE N° 2	Zone à urbaniser du clos Bourbon-Chantaloup : acquisition Foucher	Rapporteur : M. Öztürk
-------------------------	--	-----------------------------------

Mme Foucher, propriétaire d'un terrain non bâti dans la zone à urbaniser du clos de la ronce, a proposé de céder ce bien, cadastré BD 53, d'une superficie de 5 010 m² à la commune au prix de 7,5€/m². Compte tenu des précédentes acquisitions et de la valeur estimée par France domaine des terrains situées en zone 1 AUMB, il a été décidé de valider les termes de cette transaction.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 3	Approbation des résultats de l'enquête publique relative à la modification de l'alignement de la rue Gustave Nourry	Rapporteur : M. Öztürk
-------------------------	--	-----------------------------------

Une enquête publique relative à la modification de l'alignement de la rue Gustave Nourry s'est déroulée du 5 au 19 septembre 2016. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur ce projet à l'exception de l'alignement au droit de la parcelle AC 81. Il a donc été décidé d'approuver les résultats de l'enquête publique afin d'opérer la publication du plan d'alignement et le transfert des propriétés privés dans le domaine public.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 4	Dépôt d'une déclaration préalable et d'une autorisation d'aménager de la crèche D.Casanova	Rapporteur : M. Öztürk
-----------------------------------	---	-----------------------------------

La commune doit réaliser des travaux de rénovation de la crèche D.Casanova, afin d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment et la sécurité. Pour ce faire, 2 dossiers vont être déposés : un dossier de déclaration préalable pour les modifications de façades (code de l'urbanisme) et une demande d'autorisation de modifier l'établissement au regard des règles de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 5	Demande de subvention à l'AME et à la Région dans le cadre du CRST : projet de rénovation urbaine du plateau	Rapporteur : M. Öztürk
-----------------------------------	---	-----------------------------------

Le projet de rénovation urbaine du plateau a intégré la réalisation d'aménagements sur les espaces publics du quartier par l'agglomération sur les communes concernées par le projet, avec conclusion d'une convention de groupement de commandes pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux. A ce titre, la commune a passé une convention de groupement de commande pour la réalisation du square Ravel, financé par la Région dans le cadre du CRST, conformément aux engagements pris dans la convention ANRU signée 7 novembre 2007. Aussi, les travaux étant achevés depuis 2015, il a été décidé de demander l'octroi par la Région d'une subvention de 79 700€, conformément à l'axe C4 du contrat régional de solidarité territorial et une subvention de l'AME de 9 873€ conformément à la convention ANRU.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 6	Cours de français pour des enfants d'Askar – Attribution d'une subvention à l'Institut Français du Consulat de France à Naplouse	Rapporteur : Mme Lander
-----------------------------------	---	------------------------------------

Depuis 2009, des rencontres et des échanges ont lieu entre des citoyens Palestiniens et des représentants de la ville de Chalette sur Loing. Ces échanges réguliers ont abouti à la signature d'une coopération décentralisée avec le camp d'Askar à Chalette sur Loing,

Parallèlement, les commissions municipales du pôle « Culture de Paix » ont engagé un travail de mise en œuvre de cette coopération internationale en partenariat avec l'association AJPF.

Dans ce cadre, afin d'engager une action d'apprentissage du français qui permettrait d'accueillir ultérieurement des enfants du camp d'Askar à Chalette, il a été décidé, en collaboration avec l'Institut Français, domiciliée à Naplouse, Rue An-Najah Al-Qadim, qui dépend du Consulat de France de Jérusalem, d'attribuer des bourses d'études du Français à 10 enfants du camp d'Askar. Des cours leur seraient dispensés par un enseignant francophone du Consulat de France.

Le coût global lié à cette action s'élève à 2 500 € soit 250 € par enfant et sera versé sous forme d'une subvention à l'Institut Français du Consulat de France à Jérusalem. Il comprend 100 heures de cours par enfant. Des visites à l'institut Français, le matériel pédagogique et les transports sont pris en charge par l'Institut Français.

Adopté à la majorité (M. Caché et son pouvoir votent contre)

AFFAIRE N° 7	Subvention humanitaire exceptionnelle au profit des sinistrés d’Haïti et de Cuba suite au passage de l’ouragan Matthew	Rapporteur : Mme Lander
-----------------------------------	---	------------------------------------

Tenant compte de l'urgence des actions à mener au profit des sinistrés en Haïti et à Cuba suite au passage début octobre de l'ouragan Matthew sur les Caraïbes, il a été décidé de répondre positivement à l'appel à la solidarité lancé par le Secours populaire français en allouant une subvention humanitaire exceptionnelle à cette association qui dispose de relais locaux sur place afin de venir en aide aux victimes.

Adopté à l’unanimité

AFFAIRE N° 8	Convention de partenariat avec FORMASAT	Rapporteur : Mme Heugues
-----------------------------------	--	-------------------------------------

L'Association Régionale de la formation des Animateurs Sportifs Sociaux Educatifs Centre – Formation Sport Animation Tourisme (ARFASSEC –FORMASAT) est un organisme de formation nouvellement implanté sur le territoire montargois dont le siège se trouve à Orléans.

Cette association propose un partenariat avec la Ville, via le service périscolaire dont l'objet est la mise en place d'ateliers sportifs pendant le temps des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) le mardi sur un groupe scolaire du 8 novembre 2016 au 25 avril 2017, ainsi que la mise à disposition d'un équipement sportif, en fonction des disponibilités et des besoins de formation.

La formation dispensée sur le territoire est un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) diplôme de niveau IV, mention « activités physiques pour tous » et « sports collectifs » pour 18 jeunes du territoire.

Adopté à l’unanimité

AFFAIRE N° 9	Création de deux postes d’agent technique dans le cadre d’un Contrat Unique d’Insertion –Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi (CUI-CAE)	Rapporteur : M. Pépin
-----------------------------------	--	----------------------------------

Il a été décidé de créer deux emplois d'agent technique à raison de 35 heures par semaine pour une durée de 6 mois renouvelable. Pour rappel, ce dispositif ouvre droit à une aide de l'Etat de 80 % du taux brut du SMIC sur 20 heures et à une exonération des cotisations patronales.

Adopté à l’unanimité

AFFAIRE N° 10	Mise à jour du tableau des effectifs	Rapporteur : M. Pépin
------------------------------------	---	----------------------------------

Afin de procéder, d'une part, à une mise en stage à la suite d'une réussite par concours et d'autre part, à la nomination d'un agent pluri-communal, il y a eu lieu de mettre à jour le tableau des effectifs en créant un emploi de technicien territorial et un emploi d'assistant d'enseignement artistique.

Adopté à l’unanimité

AFFAIRE N° 11	Compte rendu de la délégation d'attributions à M. le Maire	Rapporteur : M. le Maire
--------------------------------	---	---

Conformément à l'article L 2122-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le Conseil lui a confié par délibération du 14 avril 2014. Il s'agit des décisions générales n° 28 à 37

Cette délibération n'a pas donné lieu à vote.